



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

## SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE

Peyre Souille - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2022/45

L'an deux mille vingt-deux, et le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Henri-Pierre BRANCOURT, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, René PACHER, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Nadine ROUGE, Jean-Pierre WASSER.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Didier LAURENS, Louis MARETTE, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Patrick PALLEJA, Marielle PEIRO, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Aurélie CANTIE procuration à René PACHER
- Marc METIFEU procuration à Jean-Louis REMY
- Marielle PEIRO procuration à Sylvain JUSTAUT
- Gisèle GIUGLARDO ANTONY procuration à Serge KONDRYSZYN
- Mahcer ABDELrani procuration à Muriel LACHEROY

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 05/12/2022

ID : 031-200079804-20221201-D2022\_45-DE



Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain JUSTAUT

#### ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE « PIECES RESEAU » 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fourniture de pièces réseau pour l'année 2023, un appel d'offres a été lancé par lot, soit neuf (9) lots permettant l'attribution de neuf (9) marchés. Les candidats ont pu présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Cinq (5) entreprises ont remis des offres :

- SOVAL (lots n°1,2,3, 5, 6, 8 et 9)
- MTP (lots n°1,4,6 et 7)
- PUM (lots n° 1,4,8 et 9)
- NEMSO (lots n° 1,2,3, 5,6,8 et 9)
- FRANS BONHOMME (lots n°6 et 7)

Après analyse des offres et selon les critères de choix du règlement de la consultation, et après avis de la commission des marchés en date du 01 décembre 2022, Monsieur le Président propose de retenir :

- LOT N°1 – PIECES LAITON : PUM – montant maximum 75 000 € HT
- LOT N°2 – PIECES FONTE : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- LOT N°3 – PIECES POUR BRANCHEMENTS : NEMSO – montant maximum 90 000 € HT
- LOT N°4 – CANALISATIONS PEHD PVC 16 BARS : PUM – montant maximum 40 000 € HT
- LOT N°5 – PIECES DE REPARATION ET D'ASSEMBLAGE : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- LOT N°6 – NICHES A COMPTEUR ET REGARDS BETON : NEMSO - montant maximum 60 000 € HT
- LOT N°7 – BORNES A INCENDIE : FRANS BONHOMME – montant maximum 36 000 € HT
- LOT N°8 – PROTECTION DU RESEAU ET SECTIONNEMENT : SOVAL – montant maximum 25 000 € HT
- LOT N°9 – CANALISATIONS FONTE : NEMSO – montant maximum 40 000 € HT

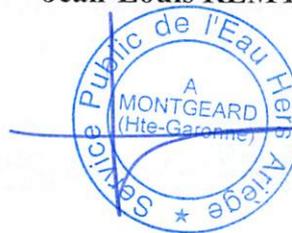
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition telle que présentée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bons de commande « pièces de réseau » par lot avec les divers fournisseurs ainsi que toutes pièces associées.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

**Le Président  
Jean-Louis RÉMY**



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*